



Paris, le 8 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retraites agricoles au minimum à 85 % du Smic : Une application la plus rapide possible !

A l'occasion d'un déplacement dans la Creuse le 6 mars dernier, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a indiqué la volonté du Gouvernement de faire entrer en vigueur dès le 1^{er} septembre 2021, au lieu du 1^{er} janvier 2022, la revalorisation des retraites des chefs d'exploitation de 75 à 85 % du Smic, votée par le Parlement en juin. Le ministre avait déjà évoqué cette éventualité à l'Assemblée l'été dernier.

Pour la FNSEA et sa Section Nationales des Anciens Exploitants se battent sans relâche pour cette revalorisation depuis 2003, il y a urgence à appliquer cette mesure qui permettra aux chefs d'exploitation à carrière complète d'atteindre un minimum d'environ 1 025 € par mois. Il est en effet profondément injuste qu'un agriculteur à carrière complète touche un minimum basé sur 75 % du Smic alors qu'un salarié bénéficie d'une retraite minimum calculée sur 85 % du Smic. D'autant que la MSA a de son côté fait savoir, il y a plusieurs mois, qu'elle serait prête à lancer le processus.

Nous veillerons par ailleurs à ce que ce soit bien la solidarité nationale qui finance cette revalorisation conformément aux engagements du Gouvernement. Nous avons encore en mémoire la revalorisation à 75 % du Smic, en 2016, qui avait été au final en partie supportée par les actifs agricoles.

Ce signal est attendu par les générations d'agriculteurs qui ont bâti l'agriculture Française sans ménager leurs efforts. Ils méritent cette reconnaissance.

En cette journée internationale des droits des femmes, n'oublions pas les agricultrices qui méritent la même reconnaissance !